

CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2020-2024 7^{ème} séance

Table des matières	RAPPORT
1. Introduction 1 2. Inventaires des travaux 1 3. Nature des travaux 2 3.1. Routes communales 2 3.2. Murs communaux 2 3.3. Eclairage public 2 4. Conclusion 3 5. Projet d'arrêté 4	DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL
	CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 140'000.00 POUR POURSUIVRE LA CAMPAGNE DE RÉFECTION DES ROUTES ET MURS COMMUNAUX AINSI QUE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Comme chaque année, depuis 1996, nous avons l'avantage de vous soumettre une campagne d'assainissement des routes et murs communaux, situés dans les périmètres interne et externe au village. En effet, plusieurs de nos routes et murs ne peuvent plus être simplement réparés dans le cadre de travaux d'entretien légers, ceux-ci exigeant une réfection nettement plus conséquente.

2. Inventaires des travaux

Ainsi, le Conseil communal a établi un inventaire des routes et murs communaux défectueux méritant un assainissement urgent. Cette année, nous avons réalisé des travaux d'entretien pour un montant de CHF 47'848.15 (valeur au 25 novembre 2021) sur les axes suivants :

- Chemin du Loclat
- Chemin des Poudrettes
- Accès Piste Vita

• Chemin des Longues-Rayes

Les travaux entrepris cette année l'ont été sous forme de colmatage de fissures et de gravillonnage sur certains tronçons. Des bandes de tapis bitumineux ont aussi été posées sur des segments de certains chemins.

A titre de comparaison, le coût des travaux réalisés en 2020 s'est élevé à CHF 103'681.95.

Il s'agira pour 2022 de maintenir la qualité des routes et murs en évaluant continuellement l'état des dégradations et de prioriser les interventions afin d'éviter de futurs coûts importants liés à une usure irréversible.

Bien que l'analyse portant sur l'état des routes et murs sera menée de manière la plus exhaustive possible, il sera toutefois nécessaire d'attendre la fin de l'hiver et faire un état des lieux de la dégradation réelle des routes. Par conséquent, le Conseil communal entend, par le biais de cette demande de crédit-cadre, poursuivre son effort d'assainissement sur les chemins et murs en question.

En outre, conformément à l'inventaire des murs de Saint-Blaise établi en 1997 - document faisant partie intégrante de notre règlement et plan d'aménagement - certains de nos murs demandent encore des réfections si l'on veut éviter toute dégradation irréversible et maintenir en état ce précieux patrimoine communal.

3. Nature des travaux

3.1. Routes communales

Le Conseil communal s'est attaché à étudier différentes variantes de réfection possibles en fonction de la nature du revêtement et de l'état de chaque chemin. L'Exécutif a retenu les variantes suivantes, qui représentent, qualitativement et financièrement parlant, de bonnes solutions :

- Colmatage de fissures et purges nécessaires
- Réfection de la surface bitumineuse avec une couche d'usure de 4 à 5 cm.
- Mise à niveau des regards et grilles
- Gravillonnage
- Blow-Patcher
- Chaille ou grave compactée pour les chemins agricoles.

3.2. Murs communaux

- Piquage et réfection des joints
- Démontage ponctuel et remontage avec les pierres existantes ainsi qu'apport de nouveaux matériaux, travail pour lequel un montant de CHF 90'000.00 est nécessaire.

3.3. Eclairage public

Ce crédit doit nous permettre de répondre rapidement à des demandes ponctuelles d'extension ou de renforcement du réseau, suite à de nouvelles constructions ou à des transformations pour tendre à un éclairage public intelligent en LED. Une somme de CHF 50'000.00 est nécessaire et comprise dans cette demande de crédit.

4. Conclusion

Grâce à la politique de réfection que nous vous proposons, soit le renouvellement annuel du crédit-cadre en question, de nombreux murs et chemins peuvent ainsi être maintenus en état et ceci en parallèle aux projets actuels et futurs de chantiers d'envergure, comme par exemple la rue de la Maigroge.

Le Conseil communal estime par conséquent que ce système mérite d'être poursuivi. En effet, cette manière de pratiquer permet également d'assainir progressivement notre réseau routier tout en permettant de garantir un investissement régulier ne portant pas trop préjudice à notre gestion financière.

En nous accordant ce crédit, vous nous permettez ainsi d'empêcher l'accroissement de la détérioration de nos routes et murs, de faciliter par la même occasion leur entretien courant et d'éviter de devoir entreprendre à court ou moyen terme des travaux beaucoup plus lourds qui grèveraient de façon importante nos finances.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Nous vous remercions de votre attention.

Saint-Blaise, le 29 novembre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL le président le chef du dicastère des travaux publics

A. Jeanneret

C. Guinand

5. Projet d'arrêté

ARRÊTÉ À L'APPUI D'UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 140'000.00 POUR POURSUIVRE LA CAMPAGNE DE RÉFECTION DES ROUTES ET MURS COMMUNAUX AINSI QUE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

(du 16 décembre 2021)

Le Conseil général de la Commune de Saint-Blaise,

vu le rapport du Conseil communal, du 29 novembre 2021 vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014, vu le règlement communal sur les finances du 24 juin 2021, entendu le rapport de la Commission des infrastructures et espaces publics, sur proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 140'000.00 est accordé au Conseil communal pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux et de l'éclairage public.

- **Art. 2.-** Cette dépense sera amortie à raison de 10 % portée à charge du chapitre 61500 Routes communales pour les routes et de 5 % portés à la charge du chapitre 61500 pour l'Eclairage public.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.
- Art. 4.- Le présent arrêté entrera en vigueur à l'échéance du délai référendaire.

Saint-Blaise, le 16 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL le président la secrétaire

Rajesh Ambigapathy

Helene Eberhard